

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Bourgogne

**Décision n° 4218 du 24 février 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Bourgogne**

NOR : INTJ1505225S

Le commandant par suppléance de la région de gendarmerie de Bourgogne, commandant par suppléance du groupement de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 27757 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424072S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2015 :

Denys, Franck Nigend : 140 839 Numéro de livret de solde : 8 000 925

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2015 :

Marque, Bruno Nigend : 145 342 Numéro de livret de solde : 8 001 887

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2015 :

Breillard, Patrick Nigend : 117 648 Numéro de livret de solde : 5 241 908

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2015 :

Mantette, Romain Nigend : 245 093 Numéro de livret de solde : 8 097 496

Ronsain, Stéphanie Nigend : 202 648 Numéro de livret de solde : 8 054 391

Sixdenier, Arnaud Nigend : 189 762 Numéro de livret de solde : 8 042 457

Godefroy, Alexandre Nigend : 243 157 Numéro de livret de solde : 8 088 563

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 février 2015.

*Le colonel, commandant par suppléance la région
de gendarmerie de Bourgogne,
commandant par suppléance le groupement
de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or,
P. BIHAN-POUDEC*